



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes  
de l'enseignement musical

# PROGRAMME D'ETUDE CHANT

**Texte coordonné**

**Avril 2018**

**La Commission nationale des programmes :**

au 1 janvier 2018

<u>Président :</u>	M. Marc Meyers
<u>Commissaire à l'enseignement musical :</u>	M. Pol Schmoetten
<u>Membres effectifs :</u>	M. Romain Asselborn M. Luc Feller M. Steve Humbert M. Paul Scholer M. Adrien Théato M. Marc Treinen
<u>Membres suppléants :</u>	M. Serge Bausch M. Marc Jacoby M. Bob Morhard M. Paul Origer Mme Micky Thein M. Jean-Claude Thilges M. Romain Wester

**Le groupe de travail « Chant » :**

<u>Président :</u>	M. Marc Treinen
<u>Membres :</u>	Mme Marianne Barthelemy-Schomer Mme Mariette Kemmer Mme Mariette Lentz Mme Marie-Reine Nimax-Weirig Mme Danielle Schaber-Kohl Mme Margrit Stypulkowski-Aebi

## **Table des matières**

<b>Division inférieure 1<sup>er</sup> cycle.....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Division inférieure 2<sup>ème</sup> cycle - 1<sup>ère</sup> mention.....</b>	<b>p. 6</b>
<b>Division moyenne.....</b>	<b>p. 9</b>
<b>Division moyenne spécialisée 1<sup>er</sup> Prix.....</b>	<b>p. 12</b>
<b>Division supérieure.....</b>	<b>p. 15</b>



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes  
de l'enseignement musical

# CHANT

Division inférieure  
1<sup>er</sup> cycle

Texte coordonné

Avril 2018

Compétences souhaitées en fin de cycle  
Programme d'examen

## **COMPETENCES SOUHAITEES**

1. Connaître les principes fondamentaux de l'appareil vocal
2. Connaître et appliquer la base de la respiration
3. Veiller à une posture correcte
4. Prendre soin du bon placement du son et de l'intonation
5. Veiller à une bonne articulation et une parfaite prononciation
6. Respecter le phrasé musical et comprendre le texte
7. Cultiver la mémoire
8. Elaborer une méthode de travail
9. Se produire en public

## **PROGRAMME D'EXAMEN de fin de cycle**

### **Épreuve technique :**

- 1 vocalise ou une œuvre à caractère technique
- 1 Lied ou 1 Air

### **Épreuve publique :**

- 1 Lied / Mélodie / Song (classique - langue au choix)
- 1 Air
- 1 œuvre au choix (inclus Musical ou Opérette)

### **Détails d'exécution**

Le programme est à présenter de mémoire sauf extraits d'Oratorios, de Messes et des Airs de Concert

Le programme de l'examen public comprendra des œuvres en 2 langues au moins



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes  
de l'enseignement musical

# CHANT

Division inférieure  
2<sup>ème</sup> cycle  
1<sup>ère</sup> mention

Texte coordonné

Avril 2018

Compétences souhaitées en fin de cycle  
Programme d'examen

## **COMPETENCES SOUHAITEES**

1. Connaître les principes fondamentaux de l'appareil vocal
2. Connaître et appliquer la base de la respiration
3. Veiller à une posture correcte
4. Prendre soin du bon placement du son et de l'intonation
5. Veiller à une bonne articulation et une parfaite prononciation
6. Respecter le phrasé musical et comprendre le texte
7. Cultiver la mémoire
8. Elaborer une méthode de travail
9. Se produire en public



## **PROGRAMME D'EXAMEN de fin de cycle**

### **Épreuve technique :**

- 1 vocalise ou une œuvre à caractère technique
- 1 Lied / Mélodie
- 1 Air

### **Épreuve publique :**

- 1 Lied / Mélodie / Song (langue au choix)
- 1 Air (Opéra / Opérette)
- 1 Air (Oratorio / Concert / Messe)
- 1 œuvre au choix (inclus Musical ou Opérette)

### **Détails d'exécution**

Le programme est à présenter de mémoire sauf extraits d'Oratorios, de Messes et des Airs de Concert

Le programme de l'examen public comprendra des œuvres dans au moins 2 langues et de 2 époques.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes  
de l'enseignement musical

# CHANT

**Division moyenne**

**Texte coordonné**

**Avril 2018**

**Compétences souhaitées en fin de cycle  
Programme d'examen**

## **COMPETENCES SOUHAITEES**

1. Faire preuve de créativité dans l'interprétation des œuvres musicales
2. Avoir la capacité de savoir se préparer seul à un concours ou à une représentation
3. Être capable de choisir son répertoire en fonction de ses capacités vocales
4. Faire preuve d'engagement et d'enthousiasme
5. Être capable de soigner sa présentation générale (créativité, rayonnement, présentation générale, ...)

## **PROGRAMME D'EXAMEN de fin de cycle**

### **Épreuve technique :**

- 1 vocalise ou 1 œuvre à caractère technique
- 1 Lied / 1 mélodie (langue au choix)
- 1 air précédé d'un récitatif ou 1 air et 1 récitatif
- 1 œuvre au choix

Les œuvres doivent être d'époques différentes et en deux langues au moins

### **Épreuve publique :**

- 5 œuvres – opéra / oratorio / Lied ou mélodie

Les œuvres doivent être d'époques et de styles différents - dont au moins une du 20<sup>e</sup> ou 21<sup>e</sup> siècle - et en trois langues au moins. La durée minimale du programme qui est à présenter en entier est de 15 minutes.

### **Détails d'exécution :**

Le programme est à présenter de mémoire sauf extraits d'oratorios, de messes et des airs de concert



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes  
de l'enseignement musical

# CHANT

**Division moyenne spécialisée  
1er Prix**

**Texte coordonné**

**Avril 2018**

**Compétences souhaitées en fin de cycle  
Programme d'examen**

## **COMPETENCES SOUHAITEES**

1. Faire preuve de créativité dans l'interprétation des œuvres musicales
2. Avoir la capacité de savoir se préparer seul à un concours ou à une représentation
3. Être capable de choisir son répertoire en fonction de ses capacités vocales
4. Faire preuve d'engagement et d'enthousiasme
5. Être capable de soigner sa présentation générale (créativité, rayonnement, présentation générale, ...)

## **PROGRAMME D'EXAMEN de fin de cycle**

### **Épreuve technique :**

- 1 vocalise ou 1 œuvre à caractère technique
- 1 Lied / 1 mélodie (langue au choix)
- 1 air précédé d'un récitatif ou 1 air et 1 récitatif
- 1 œuvre au choix

Les œuvres doivent être d'époques différentes et en deux langues au moins

### **Épreuve publique :**

- 6 œuvres – opéra / oratorio / Lied ou mélodie

Les œuvres doivent être d'époques et de styles différents - dont au moins une du 20<sup>e</sup> ou 21<sup>e</sup> siècle - et en trois langues au moins. La durée minimale du programme qui est à présenter en entier est de 15 minutes.

### **Détails d'exécution :**

Le programme est à présenter de mémoire sauf extraits d'oratorios, de messes et des airs de concert



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes  
de l'enseignement musical

# CHANT

**Division supérieure**

**Texte coordonné**

**Avril 2012**

**Programme d'examen**



## **PROGRAMME D'EXAMEN**

### **Épreuve d'admission :**

Lors de l'épreuve d'admission à l'examen pour l'obtention du diplôme supérieur le(a) candidat(e) présentera un programme de 20 à 30 minutes comprenant des œuvres en trois langues au moins, d'époques, de genres, de styles et de caractères différents (dont au moins une œuvre du 20<sup>e</sup> ou 21<sup>e</sup> siècle). Dans ce répertoire, qui est à présenter de mémoire (sauf pour ce qui est des extraits d'oratorio, de cantates ou de messes) doivent être inclus au moins deux airs (dont un avec récitatif) et deux mélodies.

Le programme sera présenté en entier.

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.

### **Récital :**

L'examen qui se déroulera sous forme de récital devra durer entre 30 et 40 minutes et comprendra à côté d'un morceau imposé au niveau national choisi par la Commission nationale des programmes à partir d'un certain nombre de propositions (au moins 4) soumises par le professeur du (de la) candidat(e) en question, au moins cinq œuvres au choix en trois langues, d'époques, de genres, de styles et de caractères différents. Le répertoire est à présenter de mémoire (sauf pour ce qui est des extraits d'oratorio, de cantates ou de messes).

Le programme sera présenté en entier.

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.

Les deux épreuves sont ouvertes au public